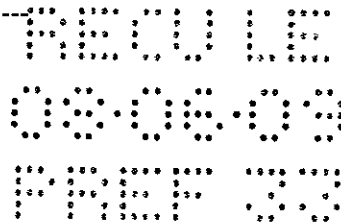


EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE



Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J. Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

3 1 0 3 4

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT
Direction Développement Urbain et Planification

3 1 0 3 4

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 29 mai 2009

N° 2009/0334

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme-Talence-Projet de centre de recherche INRIA-Ouverture de la concertation-Décisions-Autorisations-

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'INRIA, institut national de recherche en informatique et en automatique, est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle des ministères de la recherche et de l'industrie. Il a pour vocation d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées dans les domaines des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Jouant un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique de son domaine et au contact avec des acteurs industriels, l'INRIA est un acteur majeur dans le développement des STIC en France.

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel et favorise le transfert technologique et la création d'entreprises dans le domaine des STIC. Plus de 90 entreprises ont été créées grâce au soutien de sa filiale INRIA-Transfert, spécialisée dans l'accompagnement, l'évaluation, la qualification et le financement des jeunes entreprises innovantes de haute technologie informatique.

La stratégie de l'institut repose sur la combinaison étroite de l'excellence scientifique et du transfert technologique.

L'INRIA poursuit son objectif de développement et d'implantation régionale au service de la compétitivité et de l'innovation dans le domaine des STIC. Ainsi au 1^{er} janvier 2008, l'institut s'est doté de trois nouveaux centres de recherche, dont notamment celui de Bordeaux-Sud-Ouest, ce qui lui permet maintenant d'accueillir sur ses 8 sites un total de 3 800 personnes. Celui de Bordeaux comprend 250 personnes au sein de 15 équipes projet.

C'est dans ce contexte, que l'INRIA a pour projet de construire un nouveau centre de recherche. Le site choisi se situe sur le campus universitaire de Bordeaux, dans son secteur le plus anciennement urbanisé sur la commune de Talence dit « Bordeaux 1-1^{ère} tranche ». L'INRIA se situe en frange du campus, à proximité d'autres établissements

scientifiques tels que l'université de Bordeaux 1 (sciences et technologies), l'ENSAM, l'ENSEIRB et le CNRS (voir plans de situation et de positionnement joints).

Cette opération comprendra un bâtiment tertiaire (bureaux, salles de réunions, ...). Le projet doit se dérouler en deux tranches :

- une 1^{ère} tranche de 6 000 m² de SHON qui a fait l'objet d'un concours d'architecture dont le jury s'est réuni le 8 avril dernier,
- une seconde tranche ultérieure d'environ 9 000 m² de SHON.

L'originalité du projet consiste en la construction d'un bâtiment en arche qui permet d'une part le maintien de la circulation de la rue Pierre Noailles et d'autre part d'assurer la connectivité interne du bâtiment. Une dalle en continuité de l'immeuble, située au dessus de la rue, améliorera la liaison entre les parties du domaine universitaire.

L'implantation de l'opération tient compte :

- des contraintes issues du contexte environnemental et urbain,
- des implantations universitaires actuellement en service dont la désaffectation s'inscrit dans le temps,
- des objectifs de l'INRIA en terme d'affichage de l'opération et de parfaite lisibilité de l'institution dès la première phase, ainsi que la cohérence fonctionnelle du projet dans les différentes phases de réalisation.

Cependant, dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur, l'assiette du projet est localisée sur deux zones à savoir :

- une zone UGES* dédiée aux grands équipements et services,
- une zone N3 correspondant à une zone naturelle pouvant accueillir des équipements d'intérêt collectif

rendant la réalisation de l'opération projetée impossible.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à la procédure de révision simplifiée du PLU conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme qui dispose que « *Lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général..., elle peut être effectuée selon une procédure simplifiée* ».

Celle-ci consistera :

- au changement du zonage N3 en UGES* HT 20, d'une fraction de la parcelle AL 117 à Talence nécessaire au projet,
- à l'adaptation de l'orientation d'aménagement H31 relative au secteur du Haut Carré afin de la mettre en cohérence avec les nouvelles limites de zonage,

- à la modification de la fiche P2213 concernant la protection paysagère du Domaine du Haut Carré, avec notamment la préservation de l'appareillage en pierre du mur d'enceinte en étant particulièrement attentif à cette prescription si des ouvertures sont pratiquées.

Parallèlement à la prescription de cette procédure, il appartient au Conseil de Communauté de délibérer, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont, outre de répondre aux exigences du code de l'urbanisme, de permettre au public de s'exprimer sur ce dossier.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la ville de Talence, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre sera mis à la disposition du public dans les locaux de la CUB aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la mairie de Talence. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagnera ces registres.

- le dossier de révision simplifiée pourra également être consulté sur le site internet de la CUB (www.lacub.com).

Cette délibération sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans chacune des 27 mairies composant la communauté urbaine de Bordeaux.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER de la prescription de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour ce qui concerne le projet de construction d'un centre de recherche de l'INRIA à Talence,

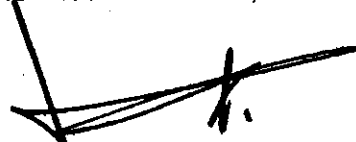
DECIDER l'ouverture de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. MICHEL LABARDIN